

#### 4. Nouveau-Brunswick

Le Programme d'aide aux entreprises du ministère du Commerce et de la Technologie aide les exportateurs admissibles de la province. L'aide financière accordée prend la forme d'un partage des coûts admissibles au titre des déplacements, de l'indemnité quotidienne et autres lorsque ces frais sont engagés pour des missions et foires commerciales et l'accueil d'acheteurs étrangers, lorsque ces activités sont mises sur pied par le Ministère.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le:

*Programme d'aide aux entreprises  
Ministère du Commerce et de la Technologie  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1 Tél.: (506) 453-2875  
Fax: (506) 454-8410*

#### 5. Québec

Le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique encourage et soutient les activités d'exportation des entreprises québécoises.

##### **Le programme d'Aide à la Promotion des Exportations (APEX)**

Le programme d'Aide à la Promotion des Exportations (APEX) offre une aide technique et financière en vertu des 6 volets suivants:

- APEX-MISSION INDIVIDUELLE aide l'entreprise à réaliser une mission commerciale pour prospecter un nouveau marché extérieur ou la négociation et la conclusion d'un accord industriel. L'aide peut couvrir le coût de transport et une partie des frais de séjour et d'interprétation.
- APEX-EXPOSITION permet à l'entreprise de participer, à titre d'exposant, à des salons, foires ou autre événement à caractère commercial ayant lieu en dehors du Canada. L'aide peut couvrir le coût de transport et une partie des frais de location d'espace, d'interprétation et de publicité.
- APEX-ÉTUDES ET STRATÉGIES permet de réaliser une étude de marché et de préparer une stratégie de marketing. L'aide offerte couvre 50% des frais d'honoraires d'un expert-conseil.
- APEX-ADAPTATION AU MARCHÉ permet à l'entreprise d'adapter sa documentation publicitaire, catalogues ou fiches techniques à un nouveau marché et de faire homologuer ses produits. L'aide peut couvrir une partie des frais de production et de traduction de la documentation et 50% des frais d'homologation.
- APEX-PRÉPARATION DE SOUMISSIONS permet à une entreprise de faire préparer par un expert-conseil, une soumission visant à répondre à un appel d'offres sur un marché extérieur. L'aide couvre 50% des honoraires de l'expert.
- APEX-EMPLOI permet à l'entreprise d'embaucher au Québec, une personne spécialiste affectée exclusivement à la commercialisation de ses produits ou services sur les marchés étrangers. Le ministère partage 60% du salaire de l'employé(e) la première année et 40% de son salaire la seconde année.

##### **Le programme ACTIM-MCEDT**

Ce programme de coopération Québec-France permet aux P.M.E. québécoises et françaises de trouver un partenaire outre-Atlantique pour conclure un accord industriel (fabrication sous licence, achat ou vente de

savoir-faire, exploitation d'un procédé, entreprises en coparticipation). Il prévoit la préparation d'un programme de contacts et visites, l'organisation du séjour et la prise en charge d'une large part des frais de voyage et de séjour.

##### **L'accueil d'acheteurs étrangers**

Aide technique et financière visant à faciliter la venue au Québec d'acheteurs étrangers afin d'orienter leurs achats de biens, services ou technologies vers le Québec. Le ministère fournit le titre de transport au visiteur et peut assurer l'encadrement des visites auprès d'industriels québécois. Pour renseignements:

*Place Mercantile  
770, rue Sherbrooke ouest  
6e étage  
Montréal (Québec)  
H3A 1G1  
Tél.: (514) 873-5575*

*Bureau régional de Québec  
875, rue Grande Allée est  
Edifice "H", 4e étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Y8  
Tél.: (418) 649-2321*

La Société de développement industriel du Québec offre également des programmes d'aide à l'exportation.

##### **Crédit d'implantation**

La SDI, par ce programme, aide la PME à s'établir sur des marchés nouveaux hors Québec en offrant à l'entreprise de partager les risques par le prêt participatif: prêt non garanti pour 8 ans, intérêt au taux du marché, déboursement au cours de la période d'implantation, montant pouvant atteindre 50% des dépenses admissibles sans excéder le moindre d'un million de \$ par entreprise.

##### **Le financement des exportations**

Support financier de la SDI pour des transactions d'exportations de l'entreprise hors Québec, offerte sous forme de garantie de paiement ou de remboursement d'un engagement financier sujet à des honoraires annuels pour le risque encouru ou prêt au taux du marché plus une compensation pour le risque encouru.

##### **La formation de consortium**

La SDI facilite la formation de consortium d'exportation par l'acquisition d'actions, prêt convertible en actions, avance d'actionnaires, garantie non solidaire du paiement ou du remboursement d'un engagement financier. Pour renseignements:

*SDI-EXPORTATION  
Place Mercantile  
770, rue Sherbrooke ouest  
9e étage  
Montréal (Québec)  
H3A 1G1  
Tél.: (514) 873-4375*

*SDI-EXPORTATION  
1126, chemin Saint-Louis  
Bureau 700  
Québec(Québec)  
G1S 1E5  
Tél.: (418) 643-5172*